

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers élus :  
15

**Séance du 3 juin 2021**

Conseillers  
en fonction :  
14

Sous la présidence de M. le Maire : Alain GRISÉ  
Mmes et MM. les Adjoints : Claude HECHT, Pascal ZIMBER.  
Les Conseillers : Marie-Madeleine MAQUEDA, Muriel BOFF, Nadine MORIN,  
Alain LUDWIG, Richard GASPARD, Philippe HECHT, Olivia GUILLOTIN,  
Lysiane HAESSIG.

Conseillers  
présents  
11

Absents excusés :

- Mme Sandra SCHNEIDER donne procuration à M. Alain GRISÉ
- Mme Nacima ALTERMATT
- M. Frédéric FARGEOT

*M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que, par courrier réceptionné le 12 mai 2021, M. Emmanuel GÉRARD l'a informé de sa volonté de démissionner de sa fonction de Conseiller Municipal. Le poste reste ainsi vacant et le tableau du Conseil Municipal est désormais composé de 14 Conseillers Municipaux en fonction.*

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

Le Conseil Municipal, après délibération, par 11 voix pour et une abstention (Mme Muriel BOFF), approuve le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021, sans observations.

**2. COMPTES-RENDUS DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS DE SYNDICATS**

Les rapporteurs des commissions communales ainsi que les délégués des différents syndicats rendent compte au Conseil Municipal des différents points des réunions auxquelles ils ont assisté.

**3. DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ COMMUNAL**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 4 juin 2020, M. Emmanuel GÉRARD avait été désigné délégué auprès du Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de MOLSHEIM et environs (SELECT'OM) pour représenter la commune d'URMATT.

Les statuts de ce syndicat prévoyant la désignation de deux délégués par commune membre et aucun suppléant n'ayant été désigné, M. GÉRARD, démissionnaire, doit être remplacé à ce titre.

Aussi, le Conseil Municipal procède au vote et après en avoir délibéré, élit à l'unanimité **M. Pascal ZIMBER** en qualité de délégué auprès du SELECT'OM.

**4. DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2021 DE LA COMMUNE**

Afin de permettre de procéder aux écritures liées au transfert du budget eau d'URMATT au SDEA, le Conseil Municipal, après délibération :

- approuve à l'unanimité les décisions modificatives suivantes au budget primitif 2021 de la commune :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

- article 001 (chapitre 001) : + 56.130,69 €  
(solde d'exécution négatif reporté)

### Recettes

- article 1068 (chapitre 10) : + 56.130,69 €  
(excédents de fonctionnement capitalisés)

portant à 1 924.130,69 € le montant total des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

- article 678 (chapitre 67) : + 32.957,29 €  
(autres charges exceptionnelles)

### Recettes

- article 002 (chapitre 002) : + 32.957,29 €  
(résultat reporté)

portant à 1 720.957,29 € le montant total des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement.

## 5. DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « LES AMIS DU LONG SÉJOUR »

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre du Président de l'association « Les Amis du Long Séjour » de SCHIRMECK qui oeuvre depuis 24 ans pour le bien-être des 40 résidents de l'EHPAD de la Clinique Saint-Luc de SCHIRMECK, dont la plupart sont originaires de la Vallée de la Bruche.

L'association organise régulièrement des manifestations (lotos, marchés aux puces, tournois de belote...) dont les recettes financent les diverses actions menées pour les résidents (entretien de 2 chats, borne musicale, fêtes d'anniversaire, animations d'éveil, sorties conviviales...). Ces manifestations n'ayant pu se dérouler depuis le début de l'année 2020, l'association est confrontée à une baisse conséquente de ses ressources et doit prioriser ses dépenses au détriment des résidents.

Compte-tenu de la situation et dans ce contexte très particulier, l'association « Les Amis du Long Séjour » lance un appel à toutes les communes de la Vallée de la Bruche pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle lui permettant de rétablir son budget et de pérenniser ses actions en faveur des résidents de l'EHPAD.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette requête et décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 €, sous condition de la présence d'administré (s) d'URMATT parmi les résidents de l'EHPAD. M. le Maire est chargé de contacter l'association à cet effet.

## 6. RAPPORT ANNUEL 2020 DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par le SELECT'OM (Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de MOLSHEIM et environs) pour l'exercice 2020.

## 7. DÉNOMINATION DE RUE

Les travaux d'aménagement du lotissement rue de la Schlitte sont en cours de réalisation et il y a lieu de nommer la rue traversante qui dessert ce lotissement, suite à la demande des différents prestataires techniques amenés à intervenir.

M. le Maire précise que cette rue constituera une voie de jonction à sens unique entre la rue de la Schlitte (accès au lotissement) et la rue du Général de Gaulle (sortie du lotissement).

Diverses propositions sont évoquées, et après délibération, la dénomination **rue de la Tuilerie** est retenue par le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention (M. Richard GASPARD).

## **8. CRÉATION EMPLOI PERMANENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 354 indice majoré 332, soit les indices en vigueur de l'échelon 1 du grade d'adjoint administratif.

## **9. TIRAGE AU SORT LISTE PRÉPARATOIRE JURYS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2022**

Le tirage au sort, à partir de la liste électorale, pour l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2022, a été effectué en public lors de la séance du Conseil Municipal.

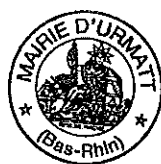
Ont été désignés :

- Mme Gérardine LERCH, domiciliée 21, rue de l'Église
- Mme Danielle SCHNEIDER, domiciliée 12, rue du Maire Touchemann
- M. Cyrille HOFFMANN, domicilié 92, rue du Gal De Gaulle
- M. Claude HECHT, domicilié 9, rue des Jardins.

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme :

Le Maire



  
Alain GRISÉ